

GRILLE DE SÉLECTION DU MONTAGNE DES PYRENEES



CENTRALE
CANINE

TB = Très Bon

SPE = Spéciale de race

TC = Test de Comportement

EXC = Excellent

RE = Régionale d'élevage

CSAU = Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation

NE = Nationale d'élevage

NHAT = National Herding Aptitude Test

CHPT = Championnat de France

Approuvée par la Commission d'élevage de la SCC le : 02/12/2025

Validée par le Comité de la SCC le : 29/01/2026

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
	RECONNU	SELECTIONNE	RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME *	CONFIRME* + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + TC ou CSAU + 1 EXC en exposition + Identification génétique	CONFIRME* + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + TC ou CSAU + 1 EXC en exposition en NE ou RE ou SPE ou CHPT + Identification génétique	CONFIRME* + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Test Myélopathie dégénérative sujet sain ou porteur sain + TC ou CSAU + 2 EXC en RE, CHPT, NE sous 2 juges différents ou 1 EXC en RE, CHPT, NE et 1 EXC en SPE sous 2 juges différents + Identification génétique	Sujet CONFIRME* ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâles : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelles : 5 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Dysplasie de la hanche : lecture A ou B + Test Myélopathie dégénérative sujet sain ou porteur sain + Compatibilité génétique avec les descendants	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1 ^{ère} génération : Mâles : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices minimum Femelles : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec les descendants

NB : *Les chiens devront être obligatoirement confirmés à l'exception des chiens vivant à l'étranger

- Pour les chiens vivant en France, la lecture des radios de dysplasie doit être réalisée obligatoirement par l'un des lecteurs officiels du club de race.
- Le propriétaire et l'éleveur du chien sont habilités à faire la demande de cotation

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.